Châteauguay

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-104-22

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de P1-Z-3001-104-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-100 à même la zone H-139 dans le secteur des rues Pelletier et Beauregard.

Une assemblée publique se tiendra le 1er novembre 2022 à 19 h, à la salle du spectacle du Pavillon de l'île, située au 480, boulevard D'Youville, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ce premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre l'agrandissement de la zone H-100 à l'intérieur la zone H-139 dans le secteur de la rue Pelletier.

PUBLIC NOTICE

HOLDING A PUBLIC MEETING FOR THE FIRST DRAFT BY-LAW P1-Z-3001-104-22

PUBLIC NOTICE is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on October 17, 2022, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P1-Z-3001-104-22 amending Zoning By-law Z-3001 in order to enlarge Zone H-100 within Zone H-139 in the sector of Pelletier and Beauregard streets.

A public meeting will be held on November 1st, 2022 at 7 p.m., at the salle du spectacle at the Pavillon de l'île, located at 480, boulevard D'Youville, in Châteauguay.

During this meeting, the mayor or another member of the council designated by the latter will explain this first draft by-law, the consequences of its adoption and will hear the persons and the organizations wishing to be heard on this subject.

The provision subject to approval by way of referendum is as follows:

- Allow the expansion of the H-100 zone within the H-139 zone in the area of rue Pelletier.

Les zones visées et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

Toute personne intéressée peut consulter ce premier projet de règlement, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration des zones visées et des zones contiguës, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 21 octobre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

The referred zones and contiguous zones are described in the sketch attached to this notice.

Any interested person can consult this first draft by-law, all the dispositions as well as the description or illustration of the referred zones and contiguous zones, at the reception of the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

RÈGLEMENT Z-3001-104-22

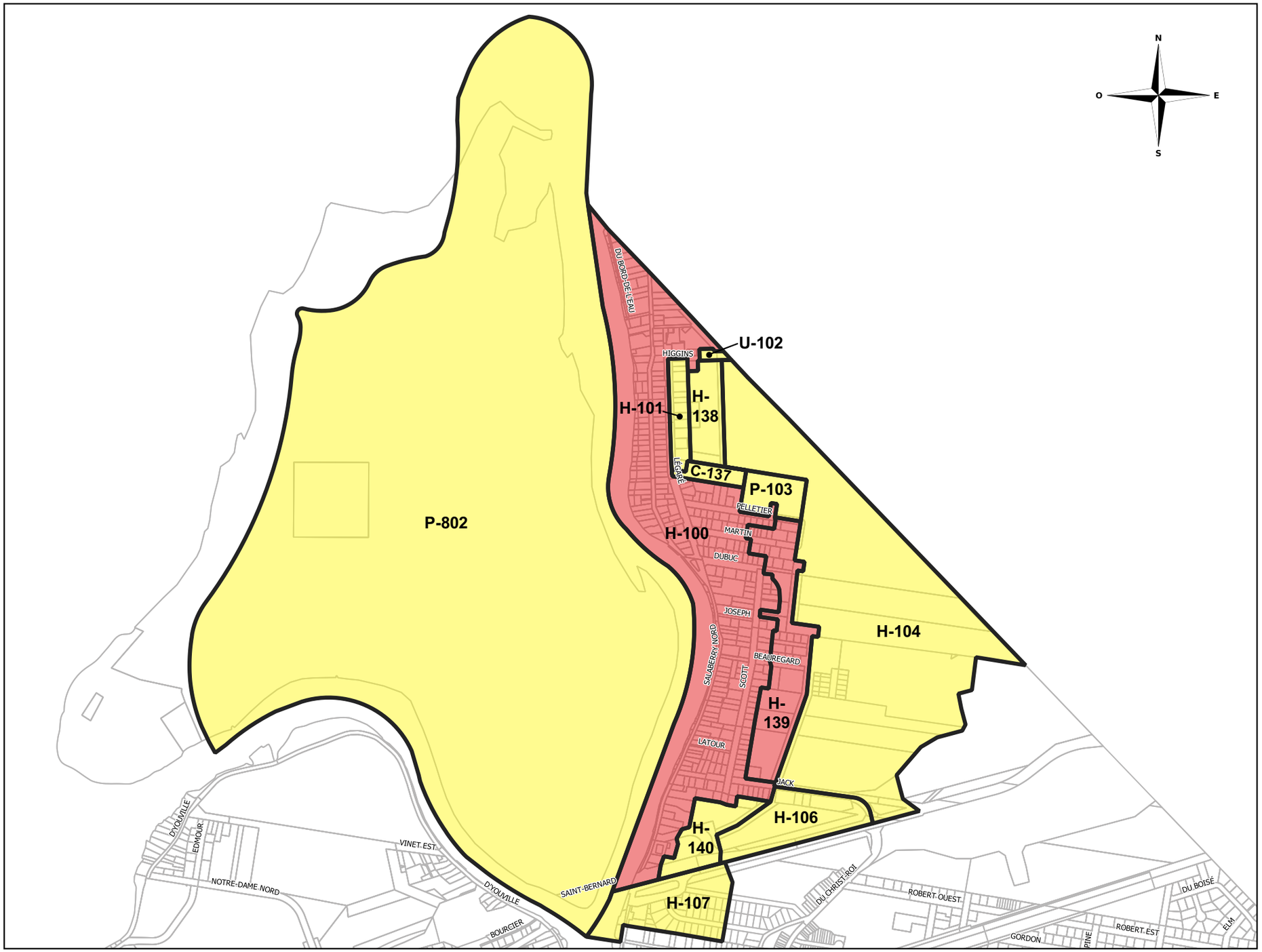

Châteauguay

PROJET :

Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-100 à même la zone H-139

Zones visées et zones contiguës

LÉGENDE :

Zones visées

H-100, H-139

Zones contiguës

H-101, U-102, P-103, H-104, H-106, H-107, C-137, H-138, H-140, P-802

0 200 400 600 m

Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 22 août 2022
Plan : Z-3001-104-22 1/1

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-104-22

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 21 octobre 2022, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-104-22 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à agrandir la zone H-100 à même la zone H-139 dans le secteur des rues Pelletier et Beauregard, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 21 octobre 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 21 octobre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire